

Numéro	CRCAC/2023-10-10/02
Date d'affichage	01/12/2023
Date de mise en ligne	01/12/2023



UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE

**Commission de la recherche du conseil académique de l'Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne**

-

**Délibération du 10 octobre 2023 portant approbation des projets financés dans le cadre
de la politique scientifique de l'établissement**

La COMMISSION DE LA RECHERCHE DU CONSEIL ACADEMIQUE de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-3 et L. 712-6-1 ;
Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment son article 19 ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne ;
Vu l'arrêté n° 2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC à la fonction de Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu la délibération n° CA/2022-10-20/03 du conseil d'administration du 20 octobre 2022 portant approbation de l'enveloppe budgétaire allouée à la recherche pour l'année 2023 ;
Vu la délibération n° CRCAC/2023-04-11/02 de la commission de la recherche du conseil académique du 11 avril 2023 portant approbation de la modification des critères de l'appel à projets interne « politique scientifique ».

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le financement des projets pour un montant total de 197 819 euros dans le cadre de la politique scientifique de l'établissement comme suit :

Intitulé du projet :	Somme octroyée dans le cadre de la politique scientifique de l'université, en euros :
Séminaire de recherche sur les droits asiatiques (Porteur : Linxin He)	18 500
Les mondes militants de l'écologie politique en mutation : organisations, acteurs et répertoires d'action (Porteur : Frédéric Sawicki)	5 000
"Rencontres princières au sommet en Europe - XVIe-XVIIIe siècles" (Porteur : Jean-Marie Le Gall)	19 354
Autour du Monde ; pratiques et représentations spatiales du monde des voyageurs tour-du-mondiste (Porteuse : Clarisse Didelon-Loiseau)	0
Une analyse quantitative des accords d'entreprise sur l'égalité professionnelle (France-Europe) (Porteuse : Anne-Sophie Bruno)	18 072

Intitulé du projet :	Somme octroyée dans le cadre de la politique scientifique de l'université, en euros :
VETAMORT : Les vétérinaires face à la mise à mort des animaux (Porteuse : Anne Franck)	0
Les acquisitions photographiques en France : une politique à l'échelle nationale (Porteuse : Anaïs Feyeux)	25 000
Aidants : interroger le dévoilement en entreprise (Porteuse : Emilie Hennequin)	10 528
Hobbes@Paris (Porteur : Eric Marquer)	19 925
Changements climatiques et crues de la Loire depuis le petit optimum climatique médiéval (Porteuse : Emmanuelle Costard-Gautier)	24 500
Origines et limites de la croissance : vers une histoire critique des théories de la croissance endogène (Porteur : Rubin Goulven)	10 000
Coupures de route par les avalanches et variation climatiques dans les Alpes françaises (Porteuse : Delphine Grancher)	12 000
Traitement de la documentation scientifique de la zone 11 de la fouille de la cour Napoléon du Louvre (1984-1986) (Porteur : François Giligny)	10 000
Traduction en langue française de l'ouvrage de sociologie juridique d'Eugen Ehrlich (Porteur : Pierre Brunet)	0
"Pratiques artistiques numériques et enjeux environnementaux : penser (par) le milieu " (Porteuse : Aurélie Herbet)	0
Agriculture urbaine dans le monde Maya Ancien : les terres de Río Bec (Porteuse : Eva Lemonnier)	24 940

Délibération CRCAC/2023-10-10/02	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	40
Nombre de membres présents ou représentés	20
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	20
Nombre de contre	0
Nombre d'abstentions	0

Paris, le 22 novembre 2023

La Présidente de l'Université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé au 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

Modalités de recours : Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.